

**Vente à l'enchère publique
pour taxes impayées**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné :

QUE le conseil municipal de la Ville de Montmagny a ordonné à la soussignée, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, de vendre à l'enchère publique les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires ainsi que des intérêts et frais, laquelle aura lieu au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le **MARDI 12 NOVEMBRE 2024 À 10 HEURES**.

QUE le conseil municipal de la Ville de Montmagny a ordonné que la vente à l'enchère s'effectue simultanément à distance, conformément aux articles 512 et 512.1 de la *Loi sur les cités et villes*. Pour obtenir un lien de connexion, les personnes intéressées à participer à la vente à distance devront procéder à leur inscription auprès de l'assistante-greffière, M^e Jessica Bilodeau, aux coordonnées qui figurent dans le présent avis public, et ce, avant le vendredi, 8 novembre à 12 h.

Les personnes inscrites à distance obtiendront un lien de connexion TEAMS par lequel ils pourront participer à la vente à l'enchère par vidéoconférence et enchérir à voix haute et intelligible sur les propriétés en temps réel, au même titre que s'ils étaient présents physiquement dans la salle.

Les immeubles seront vendus séparément, dans l'ordre où ils sont placés dans l'avis. Chaque immeuble sera adjugé au plus haut enchérisseur.

L'adjudicataire devra payer le prix de son adjudication, en plus des taxes applicables, dans un délai maximal de 5 jours ouvrables. À défaut de paiement dans le délai imparti, l'immeuble sera adjugé au deuxième plus haut enchérisseur, lequel devra payer le prix de son adjudication dans un délai maximal de 5 jours ouvrables à compter de la date de son adjudication. En cas de défaut de paiement du deuxième adjudicataire, l'immeuble sera remis en vente le mardi, 26 novembre 2024 à 10 h aux mêmes conditions et aux mêmes modalités que la vente initiale.

Le paiement doit être fait en argent comptant, par chèque visé, par traite bancaire ou par mandat-poste.

Toute personne qui désire enchérir sur des immeubles doit présenter une carte d'identité avec photo avant le début de la vente. De plus, une personne désirant enchérir pour une autre personne doit être munie d'une procuration. La personne qui souhaite s'inscrire à la vente à distance doit transmettre, par la poste ou par courriel, une carte d'identité avec photo ou sa procuration.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait d'un an.

Pour toute question concernant les conditions de vente, vous devez vous adresser à M^e Jessica Bilodeau par téléphone au 418 248-3362 poste 2031 ou par courriel à l'adresse jbilodeau@ville.montmagny.qc.ca.

Circonscription foncière de Montmagny

Matricule	Propriétaire	Adresse civique et cadastre	Description sommaire
0004-34-1958	Daniel Cloutier	79-81, rue Saint-Thomas Lot 2 613 571 du cadastre du Québec	Bâtisse et terrain
0004-34-2376	Daniel Cloutier	83-85, rue Saint-Thomas Lot 2 613 572 du cadastre du Québec	Bâtisse et terrain
0105-38-7171	9461-8618 Québec inc. Carl-François Durocher-Milani	Lot 6 525 749 du cadastre du Québec	Terrain
0399-42-7478	Mérodie Gagnon	3-320, route Trans-Comté Lot 3 060 355 du cadastre du Québec	Bâtisse et terrain
9903-46-0348	Geneviève Chouinard	164, 6^e Rue Lot 2 613 027 du cadastre du Québec	Bâtisse et terrain
9903-47-7748	9370-7925 Québec inc. Raphaël Tremblay	143-149, 6^e Rue Lot 2 612 996 du cadastre du Québec	Bâtisse et terrain

Fait à Montmagny, ce vingt-troisième jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre.

L'assistante-greffière,



Jessica Bilodeau, avocate